

MINISTERE DE LA JUSTICE — GARDE DES SCEAUX  
 Décision portant avancement d'échelon ..... 594

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN  
 1971

27 sept. — Décision n° 957/MFEP/DSFP portant autorisation de paiement d'une somme au trésorier-payeur ..... 594

28 sept — Décision n° 959/MFEP/DSFP portant autorisation de paiement d'une somme à l'Institut de recherches du coton et des textiles (IRCT) ..... 595

28 sept — Décision n° 960/MFEP/DSFP portant autorisation de paiement d'une somme à la compagnie générale de constructions téléphoniques (CGCT) à Paris ..... 595

8 oct. — Arrêté n° 265/MFEP-T portant autorisation de mandatement d'une somme au trésorier-payeur ..... 595

8 oct. — Décision n° 1001/MFEP/F portant autorisation de paiement d'une somme à l'ordre des assurances générales de France ..... 595

8 oct. — Décision n° 1002/MFEP/FO portant autorisation de remboursement d'une somme au profit du port autonome de Lomé ..... 595

11 oct. — Arrêté n° 266/MFEP/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Lawson Robert ..... 595

11 oct. — Arrêté n° 267/MFEP/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Adolphe Augustin Amlon ..... 596

11 oct. — Arrêté n° 268/MFEP/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Agbokou Louis ..... 596

11 oct. — Arrêté n° 271/MFEP/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Trede Kodjo Vincent Yaphet ..... 596

11 oct. — Arrêté n° 272/MFEP/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Gbedema David ..... 596

11 oct. — Arrêté n° 273/MFEP/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Etse Pierre ..... 597

11 oct. — Arrêté n° 274/MFEP/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Folly Botsé Augustin ..... 597

11 oct. — Arrêté n° 275/MFEP/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Lawson Raphaël ..... 597

11 oct. — Arrêté n° 276/MFEP/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Gaglo Comlan Germain ..... 597

11 oct. — Arrêté n° 277/MFEP/CR portant concession d'une pension aux ayants-cause de M. Lawson Georges ..... 597

Arrêtés portant approbation de rôles ..... 598

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1971

22 sept. — Arrêté n° 20/MEN/DPE portant création de classes expérimentales dans quatre écoles primaires publiques de la commune de Lomé ..... 599

5 oct — Arrêté n° 22/MEN/DPE portant la date de recensement scolaire pour l'année académique 1971-72 ..... 599

Décision portant nomination et admissibilité dans divers corps de l'enseignement ..... 599

MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES  
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêtés et décisions portant intégrations, titularisations et avancement d'échelon, passages automatiques d'échelon, engagements, bonification d'ancienneté, changement d'emploi, admission, mise en disponibilité, appels à l'activité, suspensions de fonctions, sanction disciplinaire, incarcération, rectificatifs à de précédents arrêtés et décisions portant passages automatiques d'échelon et admission à la retraite ..... 602

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES,  
 DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
 Arrêté et décision portant nomination et classement ..... 609

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté et décision décernant des diplômes d'Etat de la santé publique et incarcération ..... 609

## DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté portant reconnaissance de la désignation coutumière d'un chef de canton ..... 610

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN  
 Décision portant octroi d'allocation scolaire ..... 610

## TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME  
 1971

5 oct. — Arrêté n° 15-MCIT relatif à l'importation des cigarettes BATC « Staté express 555 » par la UAC-Togo ..... 610

## AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Construction du poste de douanes d'Ahlon) ..... 610

Avis d'appel d'offres (Extension de l'Ecole d'Infirmiers à Lomé) ..... 610

Avis d'appel d'offres (Construction d'un bloc de 150 chambres pour la cité universitaire à Lomé) ..... 611

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) ..... 611

Banque Nationale de Paris (Bilan au 30 septembre 1971) .... 612

Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest (Bilan au 30 septembre 1971) ..... 612

Société togolaise de crédit automobile (Bilan au 30 sept. 1971) ..... 612

Situation de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest aux 30 juin, 31 juillet et 31 août 1971 ..... 614

Avis de perte de titres fonciers ..... 610

Changement de nom ..... 616

Avis nécrologiques ..... 610

## PARTIE OFFICIELLE

### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS

### ORDONNANCES

*ORDONNANCE N° 37 du 29-9-71 autorisant la République togolaise à donner son aval pour une avance de 900.000 ff soit 45.000.000 de francs cfa accordée par la caisse centrale de coopération économique à la banque togolaise de développement pour compléter le financement de la construction de l'aéroport de Lomé.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n° 1 et 2 du 14 janvier 1967 ;  
 Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 ;  
 Sur proposition du ministre des finances et de l'économie ;  
 Le conseil des ministres entendu,

**ORDONNE :**

Article premier — La République togolaise est autorisée à avaliser l'avance de 900.000 ff soit 45.000.000 de francs cfa accordée par la caisse centrale de coopération économique à la banque togolaise de développement et destinée à compléter le financement de la construction de la nouvelle aérogare de Lomé.

Art. 2 — A cette fin, une convention sera signée par le Président de la République et la caisse centrale de coopération économique.

Art. 3 — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République togolaise et publiée au *Journal officiel*.

Lomé, le 29 septembre 1971

Général E. Eyadéma

**ORDONNANCE N° 38 du 29-9-71 autorisant la République togolaise à donner son aval pour une avance de 45.000.000 de francs cfa accordée par la banque central des Etats de l'Afrique de l'Ouest à la banque togolaise de développement pour compléter le financement de la construction de l'aérogare de Lomé.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n° 1 et 2 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Sur proposition du ministre des finances et de l'économie ;

Le conseil des ministres entendu,

**ORDONNE :**

Article premier — La République togolaise est autorisée à avaliser l'avance de 45.000.000 de francs cfa accordée par la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à la banque togolaise de développement et destinée à compléter le financement de la construction de la nouvelle aérogare de Lomé.

Art. 2 — A cette fin, une convention sera signée par le Président de la République et la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Art. 3 — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République togolaise et publiée au *Journal officiel*.

Lomé, le 29 septembre 1971

Général E. Eyadéma

**DECRETS**

**DECRET N° 70/232 du 29-12-70 accordant une indemnité forfaitaire à certaines catégories de personnel des services relevant du ministère des finances, de l'économie et du plan.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 1 du 1<sup>er</sup> décembre 1968 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu l'arrêté n° 614.53/IT du 24 août 1963 réglementant les heures supplémentaires et les modalités de leur rémunération ;

Le conseil des ministres entendu,

**DECRETE :**

Article premier : Il est attribué aux agents du service des finances, de la direction du budget, de la direction du plan, du service du financement des programmes et de la statistique une indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires et dont le plafond ne peut en aucun cas dépasser 50% de la solde ou du salaire mensuel de base.

Art. 2 — L'indemnité forfaitaire n'est attribué qu'aux agents ayant effectivement accompli les travaux supplémentaires.

Art. 3 — Le ministre des finances, de l'économie et du plan est chargé de l'application du présent décret qui aura effet pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 et sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 29 décembre 1970

Général Etienne Eyadéma

**Ouverture d'un bureau d'achat de diamant**

Décret n° 71-178 du 29-9-71 — Il est autorisé l'ouverture au Togo d'un bureau d'achats d'export-import de diamant au nom de M. Basile Gbeblewoo 15, rue d'Atakpamé à Lomé.

M. Gbeblewoo est agréé comme représentant de ce bureau d'achat pour le gérer.

Ce bureau d'achat est tenu d'avoir une comptabilité régulière et complète conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Ce bureau d'achat doit se mettre à fonctionner dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de signature du présent décret sous peine de déchéance.

**ARRETES ET DECISIONS**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Intérim**

Arrêté n° 156-PR du 30-9-71 — Pendant l'absence de M. Joachim Hunlédé, ministre des affaires étrangères, l'expédition des affaires courantes sera assurée par M. Benoît Malou, ministre de l'éducation nationale.

Arrêté n° 161-PR du 8-10-71 — Pendant l'absence de MM. Joachim Hunlédé, ministre des affaires étrangères et Benoît Malou, ministre de l'éducation nationale, l'expédition des affaires courantes sera assurée :

— au titre du ministère des affaires étrangères

par M. Jean Tèvi, ministre des finances, de l'économie et du plan

— au titre du ministère de l'éducation nationale

par M. Alex Mivedor, ministre des travaux publics, mines, transports, des postes et télécommunications.